

Dépakine : les bobards de Sanofi sur papier glacé

Dans ses pubs présentées aux médecins, le labo maniait mieux la langue de bois que le signal d'alarme.

R IEN à se reprocher ! Un parangon de vertu ! Depuis le début de l'affaire de la Dépakine, les responsables de Sanofi le jurent, la main sur le cœur : ils ont tout fait pour informer les toubibs et les patientes des terribles effets secondaires (malformations et autisme) que ce médoc provoquait chez les nouveau-nés. De fortes paroles... Las ! les écrits restent et mettent au grand jour une réalité moins reluisante. Dans des documents publicitaires retrouvés par « Le Canard » et destinés aux médecins, le labo ne lésinait pas sur les formules rassurantes pour minimiser les dangers de son produit.

En février 2004, les visiteurs médicaux de Sanofi font le tour des toubibs. Alors que les dangers du médicament sont connus, ils ont sous le bras une épaisse plaquette consacrée à « la gamme Dépakine, pivot de la prise en charge des patients épileptiques ». Emaillé de force schémas, le document vante les atouts de ce médoc « efficace » contre l'épilepsie. Sur 16 pages, seulement dix petites lignes sont consacrées aux cas de grossesse. Et les gros mots « risque » ou « danger » ne sont surtout pas utilisés. La plaquette se contente d'une formule lénifiante : « *Lorsqu'une grossesse est envisagée, réévaluation de la pertinence du traitement antiépileptique, puis préparation de la grossesse.* » Et - c'est là le pire - elle précise : « *Après, au cours de la grossesse, ne pas interrompre un médicament efficace par Dépakine.* » Autant endormir immédiatement toute vigilance...

Malformation publicitaire

A l'époque, on sait pourtant que les taux de malformation chez les enfants à naître sont trois fois supérieurs à la normale ! Et les bilans de « pharmacovigilance » font déjà remonter des dizaines de cas de troubles du développement et d'autisme chez les enfants. Mais les « supports promotionnels » de Sanofi décrivent un monde merveilleux : « *Vivre en confiance au quotidien* », « *le traitement qui doit s'adapter à leurs vies* », telles sont les apaisantes



devises qui enjolivent ses dépliants. Les dangers pour le fœtus sont évacués d'une pichenette : « *Chez la femme susceptible d'être enceinte, le rapport bénéfice-risque doit être éva-*

lué au regard du risque tératogène (malformations) du valproate », se contente d'expliquer un autre dépliant promotionnel, daté, lui, de mai 2005. Aucun détail sur la nature

desdits risques. Le document préfère insister sur un autre effet secondaire, non négligeable, selon lui : « *Des prises de poids ont été observées.* » C'est du lourd, docteur !

Moyennant quoi la Dépakine a continué sa belle carrière. Selon une étude de l'agence du médicament, dévoilée cet été par « Le Canard » (10/8), plus de 14 000 femmes enceintes ont pris ce médoc entre 2007 et 2014, avec cet effarant bilan : 10 % des enfants souffrent de malformations et de 30 à 40 % d'entre eux sont atteints de troubles du comportement !

Il a fallu attendre le 15 novembre dernier pour que l'Assemblée nationale vote le principe d'un fonds d'indemnisation des victimes. Lequel se voit, pour l'instant, doté de 10 millions de ressources. Selon l'Apesac, association regroupant 1 500 familles touchées, ce serait à Sanofi de remplir la caisse. Mais le labo renvoie la balle aux autorités sanitaires, qui ont aussi brillé par leur inertie. Un concours de lenteur ?

Jérôme Canard

Des experts confits d'intérêts

P OURQUOI l'agence du médicament a-t-elle roupillé si longtemps ? Par habitude, par incompetence ? Sans doute. Mais surtout en raison de ce petit supplément d'âme qui faisait tout le charme du gendarme sanitaire : sa touchante proximité avec les labos. En 2006, sa commission d'autorisation de mise sur le marché (AMM) se décide, enfin, à modifier les conditions de prescription de la Dépakine. Mais la modif est beaucoup trop timide : alors que les études sur les cas d'autisme s'accumulent, le médicament de Sanofi est seulement « *déconseillé* » en cas de grossesse ; la commission ne va pas plus loin. Cette année-là, en comptant les arrivants et les sortants, 83 experts y ont siégé.

« Le Canard » a passé la liste au crible : 32 d'entre eux, au moins, avaient des liens d'intérêts avec Sanofi ! La plupart participaient à des congrès ou à des études payés par

le labo. Et au moins huit ont reçu, en sus, « *des rémunérations personnelles* » de Sanofi-Aventis - l'ancien nom du géant pharmaceutique. Parmi ces experts soignés, Jean-François Bergmann, alors vice-président de la commission d'AMM. D'après sa déclaration d'intérêts de l'époque, il était payé depuis le 1^{er} janvier 2003 par Sanofi pour ses « *conseils sur le développement* » d'anticoagulants.

Contrats de mariage

Bernard Rouveix, lui, a touché une « *rémunération* » du labo entre juin 2001 et janvier 2003. La routine, pour cet expert de choc : il est aujourd'hui mis en examen dans l'affaire du Mediator pour avoir touché plus de 66 000 euros d'une boîte de conseil qui travaillait - entre autres - pour Servier ! Mais il y a mieux : en 2015, a raconté « Le Figaro », Bernard Rouveix a été nommé expert par le tribunal de

grande instance de Paris dans une procédure civile intentée par des victimes de... la Dépakine !

Le lien avec Sanofi était parfois plus original. En 2006, trois membres de la commission d'AMM déclaraient posséder des actions de Sanofi d'une valeur inférieure « *à 5 000 euros ou à 5 % du capital du groupe* » ! Pour deux autres, la relation était plus tendre encore : leurs femmes bossaient chez Sanofi - la première comme « *responsable du service information scientifique* », l'autre comme « *responsable des congrès* ».

Evidemment, chaque expert en situation de conflit d'intérêts était censé sortir de la salle, s'il y pensait... Mais le cordon n'était jamais coupé : à l'époque, le Leem, le Medef de l'industrie pharmaceutique, était « *un invité permanent* » de la commission et assistait à toutes les réunions ! C'était le bon temps ?

Isabelle Barré

UNE DEMI-PAGE SE

ÇA FAIT TOUT DE
CHOSE de SAVOIR
LE VERRA PLUS.



Tour de man... pour le roi

L E juge Renaud Van Ruymbeke a offert un tour de grand huit judiciaire à Marcel Campion. La résidence d'Ormesson-sur-Marne et le vaste appartement parisien de la rue de Rivoli du roi des forains ont été perquisitionnés douze heures durant, le 6 octobre, par une nuée de policiers armés jusqu'aux dents.

Effectuées dans le cadre d'une information judiciaire pour entente illicite, favoritisme, abus de biens sociaux, recel et blanchiment de fraude fiscale, ces visites domiciliaires ont résévé quelques surprises aux enquêteurs. Protégée par des murs d'enceinte coiffés d'impressionnants rouleaux de fil de fer barbelé, de radars et de caméras, la résidence campagnarde de l'ami Marcel abritait 300 000 euros en espèces planqués dans un coffre (« *challenges.fr* », 10/11). « *C'est la recette de ma grande roue de la place de la Concorde* », a raconté le forain aux policiers qui ont saisi le magot.

Outrage et désespoir

Après être descendue au fond d'un puits pour vérifier que rien n'y était planqué, la PJ a fini par dénicher dans une annexe un lot d'armes de guerre et de poing - dont une vieille kalachnikov. Le père Campion, qui loge toute sa tribu sur son domaine d'Ormesson, a juré que cette quincaillerie, détenue sans permis, ne lui appartenait pas. Mais les policiers, qui voient le mal partout, ont tout emporté - y compris les

Des secrets de la Françafrique au

La Valls du préfet

Drôles